



Généalogie

mode d'emploi



EXPOSITION



Réalisation : © Éditions Sépia • Tél. : 01 43 97 22 14 • Fax : 01 43 97 32 62

Site : editions-sepia.com • Mail : sepiaexpo@editions-sepia.com

Conception rédactionnelle : Jean-Louis Beaucarnot • **Graphisme** : Patrick Le Masurier

Vente
N° 425 Bloch
à M. de la Roche Guezouan
7419 août 1856
(Quittance)

Notaire à

La généalogie, c'est quoi ?



La généalogie est un loisir culturel à la mode, auquel s'adonnent des centaines de milliers de personnes.

Elle vous propose à la fois :

- ✓ une véritable enquête policière, qui vous fera vous muer en Sherlock Holmes pour pister vos ancêtres,
- ✓ un puzzle géant pour rattacher les branches d'une famille à un tronc commun,
- ✓ une collection : qu'il vous manque certains ancêtres et vous mettez tout en œuvre pour les retrouver.

Elle est plus encore une aventure :

à aucun moment vous ne pouvez imaginer quel aïeul vous allez trouver. On ne se retrouve pas d'ancêtres « à la carte » : **chacun doit être prêt à accepter ses ancêtres comme ils étaient et où ils étaient**, qu'ils aient été galériens ou marquis, ou plus couramment artisans ou paysans...

Elle se pratique sous deux formes :

- ✓ « ascendante » : c'est la quête classique des ancêtres, tous disparus. Elle répond ici à une très forte question « **identitaire** » et permet de **retrouver ses racines, sa région ou son village d'origine** ;
- ✓ « descendante » : c'est la recherche des cousins, bien vivants : une expérience très riche sur le plan humain.



Conseils d'expert

RÉALISEZ VOTRE ARBRE GÉNÉALOGIQUE...

dont le dessin fascine (avec branches, tronc, racines...). Cela va vous mener à **faire œuvre d'historien**, car les matériaux que vous utiliserez sont ceux sur lesquels celui-ci travaille. À travers les archives poussiéreuses et séculaires, vous allez réaliser le vieux rêve de l'homme d'explorer les couloirs du temps.



Qui étaient nos ancêtres ?

Vous avez des milliards d'ancêtres !

Vous avez 2 parents, qui avaient eux-mêmes 2 parents, qui en avaient à leur tour 2, etc., ce qui fait 8 arrière-grands-parents, 16 arrière-arrière-grands-parents, etc.

Voilà comment, aujourd'hui, un homme ou une femme de 30 ans a :

- 256 ancêtres ayant vécu la Révolution de 1789,
- 4 096 ancêtres nés au début du règne de Louis XIV,
- 16 000 milliards d'ancêtres contemporains de Charlemagne !



Vous avez 9 chances sur 10 de descendre de Charlemagne !

16 000 milliards d'ancêtres ?

La terre elle-même ne comptait pas alors autant d'habitants !

En fait, ce nombre, mathématiquement irréfutable, est théorique, et en réalité, parce que vos ancêtres n'ont pas cessé de se marier sans le savoir entre cousins éloignés, votre nombre réel d'ancêtres est bien inférieur...

Il n'empêche que vous pouvez estimer descendre de quasiment tous les couples contemporains de Charlemagne et ayant eu des enfants. C'est pourquoi nous avons tous 9 chances sur 10 de le compter parmi nos ancêtres, ce que certains généalogistes, même issus de milieux très simples, arrivent à vérifier...



Nos ancêtres, du fait de leur nombre, sont très dispersés.

✓ **géographiquement** : un enfant né au début du XXI^e siècle aura rarement ses 4 grands-parents nés dans le même département, voire dans le même pays ;

✓ **socialement** : ils appartiendront généralement à tous les milieux, illustrant la maxime de La Bruyère, selon laquelle « tout homme descend à la fois d'un roi et d'un pendu ». Aux côtés de quelques bourgeois, de quelques nobles et aussi d'indigents, vous trouverez essentiellement « des petits, des sans grade ». Notre ancêtre type est un paysan, et plus encore un laboureur.



Conseils d'expert



ATTENTION : NE RÊVEZ PAS !

Sachez que la **particule** n'est pas toujours un signe de noblesse : bien des familles nobles n'en ont jamais eu et plus de la moitié de celles la portant n'ont jamais été anoblies. Avoir un blason n'était pas plus significatif : toute famille a pu avoir le sien, comme c'est encore le cas aujourd'hui...



Comment commencer ?



Pour bien commencer, il faut d'abord mener une petite recherche préliminaire, en travaillant à la fois sur la mémoire écrite et sur la mémoire orale.

Inventoriez les « papiers de famille »

Tous sont intéressants, à commencer par :

- ✓ **livrets de famille** (attention, ils n'ont été créés que vers 1875-1880),
- ✓ **actes notariés**,
- ✓ **faire-part** (surtout les anciens faire-part de décès),
- ✓ **correspondances** (la lecture d'une ancienne lettre peut vous apprendre beaucoup de choses et vous donner des pistes à exploiter).

Allez au cimetière...

... pour y relever les noms et les dates sur les pierres tombales.



Conseils d'expert

NE BRÛLEZ PAS LES ÉTAPES !

Ainsi, si vous avez entendu dire que votre famille venait de tel village du Poitou, de Nîmes ou du Tyrol, ne partez jamais là-bas tant qu'un document ne vous fournit pas des éléments précis et exploitables (vous disant ainsi que tel de vos aïeux était né à telle date dans tel de ces lieux).

Interviewez les doyens

Un vieil oncle, une vieille cousine ont généralement plein de souvenirs qu'ils adorent évoquer. Allez les voir sans attendre (n'oubliez pas le proverbe africain selon lequel « tout homme qui meurt est une bibliothèque qui brûle » !). Questionnez-les sur tout et d'abord sur leurs parents et grands-parents. Sachez toujours vous montrer psychologue et poser la « bonne question » : votre tante ne sait pas où ni quand est décédé votre arrière-grand-père.

N'est-elle jamais allée sur sa tombe ? Si elle sait où l'aïeul est inhumé, il vous sera possible de travailler... Méfiez-vous des traditions familiales (particules perdues, origines étrangères...). Souvent fausses ou erronées, elles risquent de vous lancer sur de mauvaises pistes.

À l'issue de cette étape, vous partirez du « plus ancien ancêtre connu ».



Les premières démarches concrètes



Le principe, en généalogie, est de toujours aller du connu vers l'inconnu. Vous partirez donc de votre « plus ancien ancêtre connu », soit celui retrouvé au terme de l'enquête préliminaire, soit tout simplement votre grand-père ou votre arrière-grand-père.

Exemple :

Vous avez 30 ans et votre père vous a parlé de son grand-père, prénommé Lazare et décédé à Marcey (50) en 1951.

Vos premières démarches :

✓ **Demandez à la mairie de la commune où cet ancêtre est décédé une copie de son acte de décès** (cf. modèle de lettre). N'oubliez pas l'enveloppe timbrée pour la réponse.

Ce premier acte vous apprendra :

- **ses date et lieu de naissance** (exemple : « né à Broye, Saône-et-Loire, le 7 mai 1876 »),
- **les noms et prénoms de ses parents** (« fils des époux défunts Jean Laroche et Angélique Cottin »).

Vous pouvez demander son acte de naissance, mais celui-ci ne vous apprendra pas où était né le père (il dira seulement « fils de Jean Laroche, agriculteur, âgé de 33 ans, et d'Angélique Cottin, son épouse, âgée de 28 ans). En effet, avant 1922, l'acte de naissance n'indique pas les dates et lieux de naissance des parents.



Philippe LAROCHE
11, chemin de la Recherche
78150 Le Chesnay

Le Chesnay, le 15 juillet 1997.
Mairie de Marcey-les-Grèves
Service de l'État civil
50300 Marcey-les-Grèves

Monsieur l'Officier d'état civil,
Veuillez, je vous prie, me délivrer
copie de l'acte de décès de
M. Lazare LAROCHE,
décédé en votre commune le 9 janvier 1951.
Par avance, je vous en remercie, et vous prie
de croire à mes sentiments les meilleurs.

Philippe Laroche

Un exemple d'acte de naissance datant de plus de 100 ans, donc librement consultable. Il indique les noms, prénoms, âges et professions des parents, mais pas leurs dates et lieux de naissance !



Conseils
d'expert

ÉVITEZ L'ERREUR DU DÉBUTANT...

consistant à faire une soustraction (1876 - 43 = 1843) et à rechercher dans la commune où est né le fils l'acte de naissance de son père à la date qu'indique son âge. Quand bien même vous y trouveriez un acte à ces nom et prénom, rien ne vous prouvera qu'il ne s'agit pas d'un homonyme.

Exemple de lettre adressée au service de l'état civil pour une demande de copie d'acte de décès.

✓ **Il faut alors vous déplacer** : allez « sur le terrain », pour travailler à la mairie du lieu de naissance ou aux Archives départementales, au chef-lieu du département concerné.

Dans ces deux endroits, vous pourrez consulter l'acte de naissance, dès lors qu'il a plus de cent ans - ce qui sera presque toujours le cas.



La méthode générale : progresser par ricochets



L'état civil constituera votre principale source d'information. Le principe sera de « ricocher » d'acte en acte, en utilisant les informations que ceux-ci donnent comme autant d'indices. Vous rebondirez d'un acte de naissance à un acte de mariage, d'un acte de mariage à un autre, ou à un acte de décès...

Le premier acte de naissance ancien ne renseignant pas sur la naissance des parents du nouveau-né, il faudra rechercher **l'acte de mariage des parents ou leur acte de décès**, actes qui seront recherchés à travers les tables alphabétiques décennales.

L'acte de mariage des parents sera ainsi recherché avant la naissance de l'enfant et en fonction de leur âge à sa naissance.



Où le chercher ? D'abord dans la commune de naissance de leur enfant, puis dans une autre (à identifier en faisant appel à divers indices et à votre flair !). Contrairement à ce que l'on imagine, **l'acte de naissance** sera l'acte le moins utile pour remonter le temps.

Qui veut faire de la généalogie doit aimer chercher !

Le généalogiste doit, à tout instant, se demander dans quel document (état civil, recensement, contrat de mariage...) il peut espérer trouver la réponse à sa question, ou du moins un élément lui ouvrant des pistes.



POUR COMMENCER...

choisissez une branche facile à travailler, c'est-à-dire à la fois proche de chez vous et en dehors des cas particuliers.



La Savoie, pour n'avoir été rattachée à la France qu'en 1860, ne verra son état civil débiter qu'à cette époque...

Principale source : les registres séculaires de l'état civil



La principale documentation sera constituée par l'état civil, rassemblant essentiellement des actes de naissance, de mariage et de décès.

Chacun de ces actes contient divers renseignements, parfois d'apparence secondaire, mais qui peuvent être très utiles, comme ceux concernant les témoins d'un mariage ou les déclarants d'un décès.

Ces registres sont complétés par des tables décennales alphabétiques.

Les tables décennales de l'état civil

Établies tous les dix ans (1823-1832, 1833-1842...), elles sont un outil de travail capital, notamment pour rechercher les actes dont on ignore la date exacte !

Les registres paroissiaux

Avant 1793, tenus par les curés, ils réunissent actes de baptême, de mariage et de décès. De contenu moins complet, dépourvus de tables, ils commencent, selon les cas, entre 1580 et 1730 (dans la bonne moyenne, vers 1670-80).



Un siècle de confidentialité

Tenus en double exemplaire, tous ces registres – y compris les paroissiaux – sont en principe conservés à la fois dans les mairies et aux Archives départementales du département concerné (attention : il arrive que les deux collections y soient réunies, renseignez-vous).

Aux termes de la loi actuelle, ils ne sont consultables que lorsqu'ils ont plus de 100 ans.



Conseils d'expert

DÉPLACEZ-VOUS !

Si l'on peut, à l'occasion, demander quelques actes par correspondance dans les mairies, il n'est pas question de faire ces recherches par secrétaire de mairie interposé. Il est obligatoire de se déplacer ou de recourir aux services d'un généalogiste professionnel.

Attention !

Les noms de famille n'étaient autrefois pas fixes et n'avaient pas d'orthographe. Place, Plasse, Laplace et Delaplace seront autant de variantes d'un même nom, comme Oudin et Houdin, ou comme Mactoux sera une déformation de Nectoux !

Jusqu'ou remonter ?



La Révolution de 1789 n'est pas un cap difficile à franchir, puisqu'avant 1793 vous disposerez des archives paroissiales. En moyenne, vous pouvez espérer remonter jusqu'à un ancêtre né sous Louis XIII, soit vers 1630. Parfois, vous pourrez même remonter plus loin.

Les cas particuliers

Ils feront appel à des sources et méthodes propres, comme :

✓ **les ancêtres protestants ou juifs** (non concernés par les anciennes archives catholiques),

✓ **les ancêtres nobles** (concernés par des archives spécifiques, souvent plus anciennes, et dont les familles ont été beaucoup étudiées),

✓ **les enfants naturels et abandonnés** (vous mettant souvent dans des impasses, qui laisseront des cases vides dans votre arbre généalogique),

✓ **les ancêtres originaires d'outre-mer ou de l'étranger** (chaque pays possède ses propres archives, différentes des nôtres et toujours moins riches),

✓ **les ancêtres parisiens** (l'état-civil de la capitale antérieur à 1860 a été détruit lors de l'incendie de l'Hôtel de Ville pendant la Commune, en 1871).



Le 24 mai 1871, l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris, de l'annexe avenue Victoria et du Palais de Justice entraînent la disparition intégrale de l'état civil parisien antérieur à 1860.



La Revue Française de Généalogie

Particulièrement soignée dans sa rédaction, la *Revue Française de Généalogie* est depuis de nombreuses années le compagnon de tous les chercheurs concernant non seulement leurs ancêtres mais aussi la façon dont ils vivaient. Les numéros thématiques (sur les métiers ou sur les écritures anciennes, par exemple) se lisent comme des romans ! Une manière d'entrer aussi en contact avec d'autres généalogistes par l'intermédiaire d'un courrier des lecteurs très original et efficace...



faire revivre vos ancêtres



L'état civil ne livre que des éléments très administratifs (noms, dates, lieux). Si vous voulez en savoir plus sur vos ancêtres, vous devrez exploiter d'autres sources d'archives.

Les actes notariés

Ils vous permettront de les approcher dans leur quotidien, de les situer dans leur monde, leur ville, leur village, de savoir par exemple s'ils étaient riches ou pauvres...

Les contrats de mariage

Autrefois de règle, ils décrivent les trousseaux et donnent le montant des dots. Les inventaires après décès décrivent dans le détail la maison de vos ancêtres et leur mobilier. Les testaments vous renseigneront sur leurs mentalités.



Les archives fiscales

Autre source capitale **les archives fiscales** en vous donnant les montants des impôts (les « tailles ») payés par les habitants d'un village, elles vous offriront une étonnante radiographie de sa population.



Toutes ces archives vous permettront aussi, souvent, de remonter plus loin dans le temps (parfois jusqu'à la fin du XV^e siècle !). Elles sont le plus souvent consultables aux **Archives départementales**.

Qui sont vos cousins ?



Après avoir recherché les ancêtres, la généalogie « descendante » vous fera rechercher leurs descendants, autrement dit vos cousins. Vous avez beaucoup de cousins. Plus encore que d'ancêtres ! Puisque chacun de nos ancêtres a souvent eu de nombreux enfants. Facilement 10 à 15 autrefois !



Allez de surprise en surprise !

Comme nos ancêtres, tous nos cousins, aujourd'hui perdus de vue, vont être très dispersés, géographiquement et socialement. Attendez-vous donc – c'est fréquemment le cas – à en retrouver sur les cinq continents !

Mais attendez-vous surtout à des surprises, en vous découvrant souvent des parentés insoupçonnées, par exemple avec votre femme ou votre mari, votre boulangère, votre dentiste, votre percepteur ou avec un ministre.

C'est comme cela que l'on a découvert que :

- ✓ Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand étaient cousins au 22^e degré (avec pour ancêtre commun un maître-pâtissier à Limoges au début du XVII^e siècle ;
- ✓ François Mitterrand était un cousin très éloigné de la reine d'Angleterre (31^e degré) ;
- ✓ Édith Piaf cousinaït :
 - avec Maurice Chevalier (13^e degré),
 - avec Philippe Candelloro (19^e degré),
 - avec sainte Thérèse de Lisieux (14^e degré).



Conseils d'expert

VISEZ LA « COUSINADE »

Une méga réunion de famille, passionnante à organiser, et qui laissera de formidables souvenirs à tous ses participants (qui se comptent parfois par centaines).



Le chanteur et acteur Maurice Chevalier (1888-1972) et la chanteuse Édith Piaf (1915-1963), mondialement célèbres.

Les sources

C'est encore l'état civil (avec notamment les mentions marginales en marge des actes de naissance), mais aussi les listes électorales et les annuaires...



Coutot-Roehrig

« Certains recherchent leurs ancêtres, nous, nous recherchons ceux des autres ! »

En effet, dès que l'on pénètre dans le monde de la généalogie, on rencontre des univers parfois inexplorés et insoupçonnés. Tout le monde rêve d'un oncle d'Amérique parti sans laisser d'adresse et peut-être décédé après avoir caché un trésor... Qui le retrouvera ? C'est la mission quasiment impossible des collaborateurs de Coutot-Roehrig, première entreprise française dans la recherche d'héritiers.

Internet : magique ?



Internet est un outil magique en généalogie. Rien ne remplace une visite dans les archives, mais vous ne pouvez plus avancer sans l'utiliser !

GeneaNet : incontournable et gratuit !

Pour retrouver plus facilement vos ancêtres, GeneaNet est le site de référence des généalogistes francophones.



GeneaNet vous donne accès à une base de données gratuite de plus de 150 millions d'entrées généalogiques. Tous les noms de famille y sont répertoriés.

Vous pouvez identifier le berceau précis de votre famille (choisir « recherche par lieu », puis la fourchette temps 1600-1700) pour savoir où vivaient les porteurs de votre nom à l'époque où ont démarré les archives.

Vous pouvez aussi naviguer dans les arbres de milliers de généalogistes, déposer vos actes en ligne et en découvrir d'autres....



GeneaNet vous permet également de saisir et de publier votre généalogie sur internet pour la partager à votre famille.



Enfin, GeneaNet vous propose de nombreux outils pour avancer dans vos recherches, avec GeneaWiki, le Blog Généalogie ou la Boutique GeneaNet...

Les recherches généalogiques se font dans les mairies et aux Archives départementales, où sont conservées les archives. Dans de plus en plus de départements, les actes d'état civil, numérisés, sont consultables en ligne (se renseigner). Mais même dans ces cas-là, vous ne trouverez que les actes de plus de 150 ans, donc rien vous intéresse si vous partez d'un grand-père né vers 1880.

Parallèlement, Internet vous donnera accès à des bases de données qui rassemblent essentiellement des dépouillements antérieurs à 1793. Ici encore, le débutant, arrêté en 1880, pourra difficilement en profiter.

En fait, pour pouvoir tirer parti de ces mines d'or, il faudra avoir déjà traversé le XIX^e siècle...

Conseils d'expert

QUELQUES SITES GRATUITS

- www.geneanet.org
GeneaNet le site de référence des généalogistes ;
- www.beaucarnot-genealogie.com
propose notamment une « assistance généalogique », interactive et sans équivalent ;
- www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr
le site « mémoire des hommes », du ministère de la Défense, donne notamment accès au fichier des soldats morts durant la guerre de 1914-1918.

D'où viennent nos noms ?



Nos noms de famille sont très vieux ! Ils sont nés aux environs du XII^e siècle. Jusqu'à cette époque, nos ancêtres ne portaient qu'un seul nom de baptême (Jean, Pierre...), mais à la suite d'un grand « boom » démographique, les homonymies sont devenues trop nombreuses. Pour les résoudre, on a utilisé des surnoms, qui se sont peu à peu fixés et transmis de père en fils, et sont devenus... nos patronymes.



Des surnoms devenus des noms

Jamais choisis par nos ancêtres, ces surnoms leur ont été donnés par leurs voisins, en fonction des circonstances : selon le prénom de leur père (Jean Martin signifiait Jean « fils de Martin »), selon leur physique (Legrand, Roux...), leur profession (Tisserand, Cordonnier...), etc. Très souvent, aussi, ils leur ont été donnés selon leur lieu d'origine (Gascon, Langlais, Derouen...) ou leur habitation (le nom du domaine ou du hameau qu'ils habitaient).

De ce fait, certains noms de famille sont très fréquents et d'autres plus ou moins rares. Les porteurs de ces derniers ont généralement des chances d'être tous apparentés.

Quant à la recherche de l'étymologie du nom, c'est le travail des anthroponymistes.



Fournier...

Les porteurs du patronyme Fournier descendent de l'ancêtre du boulanger, qui était chargé d'enfourner les pains dans le « four banal » dont le seigneur imposait l'utilisation aux habitants de sa seigneurie. Il était aussi chargé d'en percevoir les taxes d'utilisation...

Palmarès national des noms les plus courants

Classement des noms	Nombre de foyers
1. Martin	74 000
2. Bernard	38 000
3. Petit	31 200
4. Thomas	31 000
5. Durand	30 200
6. Robert	29 600
7. Dubois	29 400
8. Moreau	29 000
9. Richard	28 900
10. Roux	28 000
11. Michel	27 800
12. Laurent	26 700
13. Simon	26 200
14. Garcia	25 200
15. Leroy	24 500
16. Lefebvre	23 000
17. David	22 500
18. Bertrand	21 200
19. Girard	20 700
20. Blanc	20 600
21. Morel	20 400
22. Bonnet	20 300
23. Fournier	20 000
24. André	19 500
25. Faure	19 300
26. Lambert	19 000
27. Rousseau	18 900
28. Vincent	18 800
29. Dupont	18 700
30. Mercier	18 500

quel matériel nécessaire ?

En fait, le chasseur d'ancêtre n'a guère besoin de matériel.

Sur le plan budget, il vous faut surtout prévoir :

- des déplacements (lorsqu'on habite loin de sa région d'origine),
- des frais de correspondance.

Il sera souvent utile d'avoir :

- ✓ une bibliothèque, avec quelques ouvrages d'histoire (histoire de France, vie quotidienne) et quelques guides pratiques,
- ✓ un abonnement à une revue de généalogie,
- ✓ un ordinateur avec accès Internet,
- ✓ un logiciel de généalogie, qui vous permettra de saisir et gérer les informations recueillies, votre fichier d'ancêtres et de cousins, d'échanger vos informations et aussi d'imprimer d'impeccables tableaux généalogiques récapitulant vos trouvailles.



Le logiciel Heredis : ses performances, sa convivialité et surtout des images !!!

Vous cherchez un logiciel informatique qui vous assiste dans vos investigations ? Vous voulez un outil simple, pas « une usine à gaz »... Heredis a conçu pour vous un outil 100 % pratique qui permet de s'y retrouver à tout moment, de créer des arbres généalogiques, d'indexer vos informations... et plein d'autres choses encore !



Des déplacements sont souvent à envisager pour mener à bien votre recherche.



POUR COMMENCER...

Mon conseil : après avoir éprouvé votre motivation pour la généalogie, n'attendez pas trop longtemps, pour vous doter d'un bon logiciel afin de ne pas vous retrouver avec des milliers de saisies à effectuer !